

BUDGET GÉNÉRAL ²⁵

des Voies et Moyens de l'Exercice 1834.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ACCISES, POIDS ET MESURES ET GARANTIES.	Foncier { Principal fr. 15,879,337 5 cent ^{es} add ^{iti} ordinaires 793,986 25 Id. extraordinaires 3,969,831 }	20,643,124	56,950,624
	Contributions directes Personnel (y compris 13 centimes additionnels extraordinaires)	8,192,500	
	Patentes (3/4 du droit) y compris 28 cent ^{es} add ^{iti} ord ⁱⁿ et 13 cent ^{es} ext ^{ra}	2,450,000	
	Redevances sur les mines	125,000	
	Doctes Droits d'entrée, de sortie et de transit (13 cent ^{es} add ^{iti})	7,370,000	
	Droits de navigation (Id.)	300,000	
	Timbre	30,000	
	Sel (28 cent ^{es} add ^{iti})	3,600,000	
	Vin étranger (Id.)	2,500,000	
	Eaux-de-vie étrangères (Id.)	300,000	
	Id. indigènes (sans add ^{iti})	1,500,000	
	Accises Bières et vinaigres (28 cent ^{es} add ^{iti})	6,400,000	
	Sucres (Id.)	1,800,000	
	Timbres collectifs sur les quittances 1,480,000	1,480,000	
	sur les permis de circulation 20,000		
	Garanties Droits de marque des matières d'or et d'argent	110,000	
	Poids et mesures Vérification des poids et mesures	100,000	
	Recettes diverses Droits divers d'entrepos	20,000	
	Remboursements pour instrumens fournis par l'administration	1,000	
	Produits bruts des saisies, amendes et confiscations	150,000	
	Recettes extraordinaires et accidentelles	9,000	
	Timbre	2,000,000	
	Enregistrement	7,600,000	
	Grefte	200,000	
	Droits, add ^{iti} et amendes Hypothèques	650,000	
	Successions	3,235,000	
	Additionnels (28 %).	3,550,000	
	Amendes	150,000	
ENREGISTREMENT.	Produits des canaux	425,000	23,000,000
	Domaines Fermage de biens fonds et bâtimens; chasse, pêche et passage d'eau	175,000	
	Arrérages de rentes, prix de coupe de bois et autres produits domaniaux	1,100,000	
	Intérêts et recouvrements sur le capital du fonds de l'industrie	700,000	
	Passports et ports d'armes de chasse	125,000	
Recettes diverses.	3 p. % sur les recettes faites pour des tiers	25,000	960,000
	Recettes diverses de l'État (Voir au bas).	810,000	
	Fonds spéciaux Produits des barrières sur les routes de 1 ^{re} et 2 ^{me} classe	2,265,000	
PORTES.	Des lettres taxées	1,800,000	2,340,000
	Produits Des affranchissemens, chargemens et droits de 5 p. % sur les articles d'argent	360,000	
	Divers	80,000	
	Des postes rurales	100,000	
	Remboursement d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons et bénéfices sur le travail	1,400,000	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE.	Abonnemens { au Moniteur fr. 12,000 au Bulletin Officiel 42,000 }	54,000	1,840,000
	Produit des brevets d'invention et culture du mûrier	12,000	
	Produits de l'emploi des capitaux des cautionnemens et consignations	124,000	
	Recettes et restitutions diverses	250,000	
RECETTES POUR ORDRE.			Total. . . . fr. 84,130,624
Expertise de la contribution personnelle fr. 40,000			
Frais d'ouverture des entrepôts			14,000
FONDS DE DÉPOT.			
Cautionnemens			30,000
Consignations			50,000

Les Recettes diverses de l'État perçues par l'administration de l'Enregistrement se composent :

Des amendes de police correctionnelle; idem, pour délits forestiers; idem, pour contravention en matière civile à la loi sur le notariat et autres; idem, de consignations attribuées définitivement à l'État; idem, prononcées par la circulaire n° 2; des 3/4 des amendes de contravention au service des barrières; des 3/4 des amendes de la police de roulage; du 1/2 des amendes de contravention au timbre des lettres de voiture; du 1/2 des amendes de contravention aux poids et mesures; du 1/2 des amendes de grande voirie, de navigation et en matière de chasse et de pêche (Limbourg); du dixième sur les amendes de consignations; des amendes et condamnations autres que celles ci-dessus; des soldes de compte et restitutions résultant d'arrêts de la Cour des comptes; des soldes de comptes pour balancer des comptes non encore arrêtés par la Cour; des indemnités payées par les miliciens pour remplacement et de celles pour être déchargés de la responsabilité du remplaçant; des 2 p. % des paiements faits aux créanciers de biens saisis réellement; des différentes rétributions établies par la loi, telles que,

retenue opérée en vertu du décret du 4 avril 1831, revenu du poinçonnage, des recettes accidentelles, des recouvrements d'avances faites par le Ministère des Finances pour frais de poursuite et d'instances, ainsi que pour frais de justice en matière forestière, du recouvrement sur les communes et les hospices pour frais de régie de leurs bois, du recouvrement sur les acquéreurs de bois domaniaux vendus, du remboursement et dégrèvement de contributions, des recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice pour frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc., et celles faites pour entretien, transport et remplacement de mendiants ainsi que pour entretien de mineurs, enfans trouvés, abandonnés et remplacement de ceux-ci, du recouvrement pour le compte de l'administration des prisons, et enfin du recouvrement d'avances faites par le Ministère de l'Intérieur pour frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.

Présenté au Roi le 11 novembre 1834.

Le Ministre des Finances ad interim,
Avo. DUVIVIER.

Approuvé :
LÉOPOLD.